

**COMMUNE DE COLLONGES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 29 AVRIL 2024**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 avril 2024 à 20 heures sur convocation du Maire le 11/04/2024.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, JACQUET, MOULEYRE,  
MERESSE, PEROUCHET, MERME, DEVILLE, TOSIN,  
DURAFFOUR, BESSON

**Etaient excusés :**

Nina RATHOUIN  
Vanni LA STORIA  
Emmanuelle DALMEDO (procuration à Emmanuel DEVILLE)  
Coralie LONJON (procuration à Marc JACQUET)  
Ingrid MATHIEU (procuration à Lionel PERREAL)

**Assistaient à la séance :**

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Lionel PERREAL

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2024.**

**2°) Délibérations :**

2.1°) Eglise : mise en sécurité et validation du devis

**3°) Points divers**

## 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2°) Délibérations :

### 1°) Eglise : mise en sécurité

Monsieur le Maire informe d'une étude relative à l'état dégradé de l'église de Collonges.

En effet, le cabinet JAMAIN (bureau d'études et d'ingénierie spécialisé dans les monuments) a été mandaté afin de faire part de son avis quant à la sécurité du bâtiment.

Suite à une réunion entre l'équipe municipale et Monsieur Jamain, il apparaît nécessaire de mettre en sécurité l'église via l'installation de filets de protection.

Il est précisé que cette dépense, si le devis est validé, apparaîtra en dépense de fonctionnement.

Présentation du devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis tel que présenté ainsi que tout acte relatif à la sécurisation de l'église et du public.

## 3°) Points divers

Madame Catherine MERESSE, conseillère municipale, demande l'ouverture au public du jardin situé à côté du presbytère.

Monsieur le Maire informe qu'il ne peut pas être accessible à tous continuellement car il est prioritairement réservé aux enfants qui vont au Relais Assistantes Maternelles. Néanmoins, il est possible de l'ouvrir ponctuellement à tous lors d'évènements spécifiques.

Madame Catherine MERESSE demande ce qu'il en est des échanges avec le constructeur OGIC (constructions à côté de l'église) concernant le chemin menant à la future aire de jeux, les arbres à replanter et la zone de parking située devant, sur l'espace public.

Monsieur le Maire confirme qu'il a eu une réunion avec OGIC qui lui a confirmé que toutes ces questions allaient être réglées : les arbres replantés suite aux arrachages ne peuvent pas être aussi volumineux mais le constructeur va doubler le nombre pour compenser cela ; le chemin menant aux futurs jeux va être aménagé et les places de parking situées devant, sur la voie publique, seront classées en zone bleue.

Monsieur Laurent PEROUCHET, conseiller municipal, sollicite l'utilisation du terrain de football à compter du 1<sup>er</sup> juin, dans la mesure du possible. Il faudrait tondre et réparer les éclairages d'ici là.

Madame Catherine MERESSE souhaiterait qu'un éclairage soit installé au niveau du portillon du centre de loisirs car cet espace est très sombre le soir, et souligne que ce bâtiment est partagé en dehors des horaires du centre de loisirs, or, elle constate qu'il y a souvent du désordre dans les espaces communs.

L'association Familles Rurales sera contactée à ce sujet.

Madame Catherine MERESSE demande un contrôle du skate parc car des petites fissures ont été constatées.

Il rappelle la date des élections européennes : le 9 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 21/05/2024
--